

Prévenir et gérer un contrôle URSSAF

Fiche Programme

Durée : 1 jour / 7 heures
100% présentiel : 1 jour
100% distanciel : 2 demi-journées

PUBLIC :

- Toute personne responsable des ressources humaines et du personnel, de la paie et de la rémunération ou de l'administratif et du financier pouvant être confrontée au contrôle URSSAF.

OBJECTIFS :

- Identifier les postes les plus fréquemment contrôlés.
- Prendre les précautions indispensables pour réduire les risques de contrôle.
- Maîtriser les étapes de la procédure de contrôle et de redressement et organiser sa défense.

PRÉREQUIS :

- Aucun prérequis n'est exigé.

PÉDAGOGIE & ÉVALUATION :

- Un questionnaire de positionnement est communiqué en amont de la formation pour s'adapter aux connaissances du stagiaire.
- L'évaluation des acquis s'effectue par une évaluation en fin de stage sous forme de cas pratique, QCM ou bien mise en situation.
- Une attestation de formation est remise au participant en fin de formation.

INTERVENANT(S) :

Les intervenants sont des experts-métier de ce domaine et/ou des formateurs professionnels.

INDICATEURS DE RÉSULTAT :

Consultez notre site web : www.mrh-antilles.com

- « [Formations](#) ⇒ [Informations pratiques](#) ».

PROGRAMME :

■ Chapitre 1 - Maîtriser le cadre juridique du contrôle URSSAF :

- Connaître les acteurs du contrôle :

- Les cotisants : employeurs, travailleurs indépendants.
- Les agents de contrôle : les inspecteurs du recouvrement, les contrôleurs de l'URSSAF.

- Identifier les différents types de contrôle :

- Le contrôle sur pièces.
- Le contrôle par sondage.
- Le contrôle sur place.

■ Chapitre 2 - Maîtriser la procédure de contrôle :

- Identifier les droits et obligations du cotisant :

- Cerner les obligations de l'employeur.
- Connaître le droit à l'information du cotisant avant le contrôle.
- Cerner les prérogatives de l'inspecteur du recouvrement.
- Répondre aux propositions et questions de l'inspecteur.

- Mesurer les conséquences du contrôle :

- Les conséquences vis-à-vis des autres administrations.
- Les conséquences vis-à-vis des cotisants.

■ Chapitre 3 - Gérer l'issue du contrôle :

- En l'absence de redressement.

- En cas de redressement envisagé :

- La communication des observations
- La réponse du cotisant aux observations de l'URSSAF
- La réponse de l'URSSAF aux éventuelles observations du cotisant

- Identifier les différentes options du cotisant :

- La demande de sursis à poursuites.
- La demande de réduction des pénalités et majorations de retard.
- La transaction.
- La contestation : la commission de recours amiable, les tribunaux.
- L'inaction : contrainte et opposition à contrainte.

ACCESSIBILITÉ : Nous contacter pour tout besoin d'aménagement d'accessibilité à la formation.

TARIF : 700 € HT / participant

DATES et MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Consultez notre site web www.mrh-antilles.com